

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/05/2010

Réception par le Prefet : 05/05/2010

Publication : 07/05/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-6-6-4

Séance du vendredi 30 avril 2010

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITÉS APRÉCIAL - C732

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'APRECIAL pour l'organisation de la première rencontre européenne de la cigogne, pour un montant de 2 326,52 €.

Cette subvention sera prélevée sur le programme C732, chapitre 65, fonction 738, nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Monsieur Michel HABIG ne participe pas
au vote en sa qualité de Président de l'APRECIAL